

Favoriser les carrières et la mobilité: un partenariat européen pour les chercheurs

2008/2213(INI) - 01/12/2008

Les ministres de la recherche ont passé en revue les mesures politiques optimales susceptibles de promouvoir les carrières et la mobilité des chercheurs en Europe.

À ce propos, le Conseil a pris note de l'état des travaux engagés à la suite de l'adoption des conclusions du 26 septembre relatives à « Un partenariat européen pour les chercheurs: favoriser les carrières et la mobilité ». Les ministres portugais et luxembourgeois responsables de la recherche ont présenté un rapport d'étape sur le travail de réflexion mené en vue d'identifier les initiatives prioritaires pour une mise en œuvre rapide et concrète des objectifs communs du partenariat européen, ainsi que sur l'examen de ce qui pourrait recouvrir le statut du chercheur européen.

Par ailleurs, le Conseil a pris note des résultats de la conférence intitulée « Jeunes chercheurs en Europe » tenue à Rennes (France) les 20 et 21 novembre.

S'appuyant sur la communication de la Commission du 23 mai 2008, le Conseil avait décidé de mettre l'accent, entre autres aspects :

- sur la nécessité d'accélérer les progrès et d'amplifier les initiatives destinées à renforcer l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur, de la recherche et de ses carrières scientifiques,
- ainsi que d'œuvrer au rapprochement des domaines concernés en articulant la stratégie de Lisbonne avec le processus de Bologne autour du doctorat et de la modernisation de l'enseignement supérieur.

Le Conseil européen de mars 2008, qui a lancé le nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi (2008-2010), invitait dans ce cadre les États membres et l'UE dans son ensemble à éliminer les obstacles à la libre circulation de la connaissance, notamment en rendant le marché du travail plus ouvert et concurrentiel pour les chercheurs européens, en faisant en sorte qu'il offre des structures de carrière plus favorables, qu'il soit plus transparent et qu'il tienne mieux compte des besoins des familles.